d'assistantes d'édition…) sont de nature à mettre en danger le journal. Avec 25% de postes en moins, comment fera-t-on fructifier le chiffre d'affaires numérique, comment évitera-t-on l'effondrement du papier ?

Il est donc important d'avoir obtenu l'ouverture des négociations sur le plan de réorganisation, avant le volet social, qui sera vu notamment le 30 janvier (conditions de départ volontaire). Le CE de ce mardi a aussi permis de savoir qu'une certaine marge de manœuvre, difficile à apprécier mais relative, va exister dans la négociation, à la fois dans le nombre de postes finalement supprimés et dans la réorganisation, si « *c'est économique raisonnable* » (sic).

Enfin, le choix du cabinet de reclassement n'a pas été possible ce mardi et les élus ont demandé à auditionner un troisième candidat, un nouveau CE extraordinaire ayant lieu ce lundi 16 janvier. Et vos représentants ont souhaité et obtenu que la période de déclaration de départ volontaire ne s'ouvre qu'après la première négociation sur le sujet. Cette période de déclaration devrait toujours courir jusqu'au 28 février.

Nous pourrons entrer davantage dans le détail de ce PSE et des négociations, recueillir vos réactions et votre volonté lors de l'assemblée générale du personnel de ce samedi 14 janvier, à 11h, à la Pilaterie. Venez nombreux.

De votre capacité de mobilisation, découlera notre capacité à garantir de bonnes négociations, et de bonnes conditions de travail au sein de La Voix.

A Lille, le 10 janvier 2017